

DÉCLARATION DE PROJET VALANT MEC DU PLUI

Prescription de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi.

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres **a prescrit la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°1 en date du 22 septembre 2021**, afin de permettre la création d'un site de stockage et de distribution de céréales :

- Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°1 : création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) sur le site dit de "la Primais" à Notre-Dame-Des-Landes

La délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie de Notre-Dame-Des-Landes, à compter du 4 octobre 2021.

[Consulter la délibération du 22 septembre 2021](#)



Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30